



CALENDRIER DES ADMISSIONS 2019

FILIÈRES	PÉRIODE D'INSCRIPTION		PÉRIODES DES ENTRETIENS DE SÉLECTION	RÉSULTATS
	Candidats relevant de la formation initiale ¹ (y compris l'apprentissage)	Candidats relevant de la formation continue ²	Tous candidats confondus	
ASS	Du 22 janvier au 14 mars 2019 Inscriptions uniquement sur la plateforme "Parcoursup"	Du 22 janvier au 14 mars 2019 Inscriptions sur le site de l'IRTS de Franche-Comté	Du 2 au 4 mai 2019	Vendredi 10 mai 2019
EJE				
ES				
ETS				

¹ Vous relevez de la formation initiale : si vous n'êtes pas sorti du système scolaire depuis plus de deux ans (lycéens, étudiants, lauréats du service civique ou sur une mission service civique, issus du dispositif OASIS, apprentis et sous réserve de remplir les conditions d'admission)

² Vous relevez de la formation continue : si vous êtes sorti du système scolaire depuis plus de deux ans (demandeurs d'emploi, salariés ayant un financement de votre formation par l'employeur ou l'OPCA (CDI, CDD, Contrat de professionnalisation, Compte Personnel de Formation ou CPF)).